



PRO PATCH RSX™

2. FABRICANT

ADHÉSIFS PROMA INC.

9801, Parkway, Anjou, Québec Canada H1J 1P3
Tél. : 514.852.8585
Télécopieur : 514.852.8225
Sans frais : 1 866.51.PROMA (77662)
Courriel : info@proma.ca
Site internet : www.proma.ca

3. DESCRIPTION DU PRODUIT

PRO PATCH RSX est un composé à base de ciment d'aluminate de calcium, à un composant, modifié aux polymères, à prise rapide pour le ragréage et le nivellement. Ce produit peut être appliqué en couche très mince jusqu'à 25 mm (1"), en une seule application.

Caractéristiques

- ♦ Appliquer en couche très mince jusqu'à 25 mm (1") ;
- ♦ Consistance ultra-crèmeuse ;
- ♦ PRISE RAPIDE: le revêtement de sol peut être installé après un délai de seulement 60 à 90 minutes (couche mince) ;
- ♦ Mélanger seulement avec de l'eau ;
- ♦ Pour les applications intérieures/extérieures institutionnelles, commerciales et résidentielles ;
- ♦ Compatible avec tous les adhésifs et les revêtements de sol incluant le parquet de bois et le caoutchouc ;
- ♦ Barre le pH lorsqu'il est appliqué à plus de 3 mm (1/8") d'épaisseur ;
- ♦ À retrait compensé ;
- ♦ Peut être appliqué sur un substrat contenant jusqu'à 90 % HR selon ASTM F2170 ;
- ♦ Pas une formule à base de gypse, résistant à l'eau ;
- ♦ N'est pas propice au développement de bactéries ou de moisissures ;
- ♦ Aucun COV ;
- ♦ Contribue à une meilleure qualité de l'air intérieur comparativement aux produits à base de ciment Portland ;
- ♦ Produit écologique et sécuritaire pour les utilisateurs du produit ;
- ♦ Contribue à l'atteinte des objectifs et des exigences LEED®.

Emballage

Sac de 22,7 kg (50 lb)



Béton

Contreplaqué de catégorie d'extérieur



Substrats appropriés

- ♦ Béton sec, complètement mûr (âgé d'au moins 28 jours) ;
- ♦ Blocs de béton ou de maçonnerie ;
- ♦ Panneaux de béton expansé (CBU) ;
- ♦ Surfaces de gypse et de béton léger† ;
- ♦ Carreaux de céramique, de porcelaine, de granit et de marbre existants† ;
- ♦ Planchers de terrazzo à base de ciment† ;
- ♦ Contreplaqué de grade extérieur, de sapin Douglas certifié CANPLY de catégorie (SELECT) ou (SEL-TF) conforme à la norme CSA 121, pour les sols intérieurs ; résidentiels à circulation légère dans les endroits secs seulement ;
- ♦ Métal tel que l'acier, le cuivre, l'acier inoxydable, l'aluminium ou le plomb† ;
- ♦ Résidus d'adhésifs de bitume fluidifié et les résidus d'adhésifs solubles dans l'eau† ;
- ♦ Carreaux de composition de vinyle (VCT) existants et feuilles de vinyle à endos non coussiné† ;
- ♦ Chapes, enduits, couches de nivellement et lits de mortier ;
- ♦ Revêtements de sol en PVC homogènes† ;
- ♦ Revêtements de sol à base de résine (époxy, uréthane ou polyuréthane)†.

† Lorsqu'apprêtés avec le PRO SUPERPRIME™ ou le PRO SUPERPRIME 1C™ (voir la fiche technique respective pour plus de détails)

Restrictions

- ♦ Ne pas appliquer lorsque la température est inférieure à 10 °C (50 °F) ou supérieure à 35 °C (95 °F).
- ♦ Ne pas utiliser pour des applications supérieures à 25 mm (1") d'épaisseur. Pour les installations supérieures à 25 mm (1"), veuillez communiquer avec notre département technique pour plus de détails.
- ♦ Ne pas appliquer directement sur les panneaux de particules ou d'aggloméré, de bois pressé, de Lauan, de masonite, de fibres orientées (OSB) ou autres matériaux dimensionnellement instables et non-appropriés.
- ♦ Ne pas employer sur les revêtements de sols à endos coussiné.
- ♦ Laisser sécher le produit de ragréage correctement avant d'installer le revêtement de sol.
- ♦ Ne pas laisser sans revêtement de sol ou exposé comme matériau de resurfaçage.
- ♦ Le terrazzo à base d'époxy, le métal ou les planchers de résine époxy existants ainsi que les revêtements de sol en PVC doivent être bien apprêtés avec le PRO SUPERPRIME™ ou le PRO SUPERPRIME 1C™ avant d'installer le produit de ragréage (voir la fiche technique respective).
- ♦ Les carreaux de céramique, les carreaux de vinyle de composition, le terrazzo à base de ciment ou les adhésifs de bitume fluidifié (cut-back) existants doivent être correctement préparés et apprêtés avec le PRO SUPERPRIME™ ou le PRO SUPERPRIME 1C™ avant l'application (voir la fiche technique respective pour plus de détails).
- ♦ Les surfaces de gypse ou de béton léger existantes doivent être bien apprêtées avec le produit PRO SUPERPRIME™ (voir la fiche technique respective pour plus de détails).
- ♦ Ne pas employer ce produit en cas d'humidité élevée et lorsqu'existent des conditions hydrostatiques et/ou des problèmes chroniques d'humidité.
- ♦ Ne pas employer dans des endroits sujets à l'immersion, à l'eau stagnante ou à l'humidité permanente.
- ♦ Ne pas ajouter d'eau lorsque le mélange commence à épaissir.
- ♦ Ne pas ajouter de sable ni de granulats au mélange.
- ♦ Protéger de toute source de ventilation directe ou de source de chauffage par rayonnement, comme la lumière solaire directe, pendant et après l'installation, pour un minimum de 24 heures. Ces conditions pourraient entraîner un mûrissement trop rapide du produit de ragréage, provoquant l'apparition de microfissures.
- ♦ Ne pas accélérer le mûrissement à l'aide de ventilateurs ou d'appareils de chauffage.



4. DONNÉES TECHNIQUES

Normes applicables

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, se référer au manuel d'installation TCNA le plus récent pour l'installation de carreaux de céramique ou le guide de devis de l'ACTTM 09 30 00 Manuel d'installation de carreaux, ou encore visitez notre site internet à www.proma.ca.

PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES (@ 23 °C [73 °F] et 50 % HR)	
Temps ouvrable	15 minutes
Prise finale	45 minutes
Délais avant l'installation du revêtement de sol	60-90 minutes
Délais avant l'installation des carreaux de céramique	1-3 heures

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES (@23 °C [73 °F] et 50 % HR)	
Contenu en COV	0 g/L
Changement de volume (répond à la norme ASTM C-928)	
28 jours, à sec	< -0.01 %
Résistance à la flexion (ASTM C-348)	
28 jours	> 6,9 MPa (1,000 psi)
Résistance à la traction (ASTM C1583 (CSA CAN/A23.2-6B))	
28 jours	> 2,0 MPa (300 psi) (rupture dans le substrat en béton)
Résistance à la compression (ASTM C-109)	
3 heures	> 9,7 MPa (1,400 psi)
1 jour	> 15,2 MPa (2,200 psi)
7 jours	> 29,6 MPa (4,300 psi)
28 jours	> 39,3 MPa (5,700 psi)
Couverture approximative par sac de 22,7 kg (50 lb)	
Épaisseur	Couverture
3 mm (1/8")	4,1 m ² (43,6 pi ²)
6 mm (1/4")	2,0 m ² (21,8 pi ²)
13 mm (1/2")	1,0 m ² (10,9 pi ²)
19 mm (3/4")	0,7 m ² (7,3 pi ²)
Période de conservation	
6 mois si le produit est conservé dans son emballage non ouvert et entreposé dans un endroit sec et tempéré.	

5. INSTALLATION

Préparation de surfaces

(Pour plus de détails, se référer au "Guide de Préparation des Surfaces")

Remarque : Le produit PRO SUPERPRIME™ or PRO SUPERPRIME 1C™ peut être employé sur presque toute surface apte à recevoir un composé de ragréage sans l'obligation préalable d'effectuer un grenailage ou une scarification, permettant ainsi un gain de temps et d'argent précieux (voir la fiche technique respective pour plus de détails).

- Toutes les surfaces d'appui doivent être structurellement saines, solides et stables.
- Les surfaces doivent être propres et exemptes de poussière, d'huile, de graisse, de peinture, de goudron, de cire, d'agent de durcissement, d'apprêt, de scellant, d'agent de démoulage ou de toute substance nocive et de débris qui pourraient empêcher ou réduire l'adhérence.
- Toute trace d'acide et d'alcali concentré ou d'agents chimiques et de nettoyage doit être neutralisée ou enlevée.
- Tous les substrats de béton doivent être complètement mûris (au moins 28 jours), solides et adéquats, légèrement rugueux, et avoir une résistance cohésive en tension qui dépasse 1,2 MPa (175 lb/pi²) lorsqu'ils sont soumis à l'essai selon la procédure ACI 503 R (Annexe A).
- Les dalles sur sol et en sous-sol doivent reposer sur une membrane pare-vapeur efficace.
- Tous les substrats de béton doivent être secs et exempts de conditions hydrostatiques ou de problèmes d'humidité chroniques. Effectuer un test d'émission d'humidité au chlorure de calcium (ASTM F-1869) sur le substrat de béton avant de procéder à l'installation du plancher. Pour l'installation des planchers de bois et des revêtements de sol, l'émission de vapeur d'eau provenant du béton ne doit pas dépasser 1,36 kg par 93 m² (3 lb / 1000 pi²) par 24 heures. Ne pas apprêter, ragréer, niveler ou corriger le substrat ni procéder à l'installation des revêtements tant que les conditions et les problèmes d'humidité n'auront pas été corrigés et rendus conformes à ces exigences. **Veillez communiquer avec notre service technique pour obtenir les recommandations appropriées.**
- Les surfaces de gypse ou de béton léger existantes doivent être bien apprêtées avec le produit PRO SUPERPRIME™ (voir la fiche technique respective pour plus de détails).
- Les substrats de béton à surface lisse doivent être **soit** APPRÊTÉS avec l'apprêt PRO SUPERPRIME™ ou PRO SUPERPRIME 1C™ **soit** préparés mécaniquement selon un procédé approuvé par un ingénieur (grenailage, scarification, meulage, jet de sable ou d'eau à pression, etc.). La rugosité en surface doit être suffisante pour obtenir une bonne adhérence du produit de ragréage qui sera posé par la suite (pour plus de détails, se référer à la fiche technique respective du PRO SUPERPRIME™ ou du PRO SUPERPRIME 1C™).
- Les dalles de béton existantes comportant des adhésifs de bitume fluidifié (cut-back) ou des résidus d'adhésifs doivent être grattées, poncées et nettoyées. Puis, **APPRÊTÉE** la surface avec le PRO SUPERPRIME™ ou le PRO SUPERPRIME 1C™ avant l'application du produit de ragréage (pour plus de détails, se référer aux directives de préparation de surfaces et aux fiches techniques respectives ou communiquez avec notre service technique pour obtenir les recommandations appropriées).
- Les vieux carreaux de céramique, les carreaux de composition de vinyle et les feuilles de vinyle à endos non coussiné doivent être correctement préparés, nettoyés et **APPRÊTÉS** avec le PRO SUPERPRIME™ ou le PRO SUPERPRIME 1C™ avant l'application du produit de ragréage (pour plus de détails, se référer aux directives de préparation de surfaces et aux fiches techniques respectives ou communiquez avec notre service technique pour obtenir les recommandations appropriées).

Remarque: Gratter autant que possible les résidus d'adhésifs de bitume fluidifié (Cut-back).

Ne pas employer de poudre à balayer. Cela pourrait laisser un résidu de film huileux sur la surface du béton ce qui pourrait empêcher une bonne adhérence.

Mélange

Ratio pour le mélange : 3 3/4 parties de poudre pour 1 partie d'eau (en volume)

1. Employer des outils de mixage et des contenants propres.
2. Dans un récipient à mélange propre, mesurer et verser environ **4,3 L (1,14 gal US)** d'eau propre froide puis ajouter graduellement 22,7 kg (50 lb) de poudre PRO PATCH RSX™, tout en mélangeant lentement.
3. À l'aide d'un mélangeur mécanique à basse vitesse (150 à 300 tours/minute), brasser jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène, lisse, sans grumeau et d'une consistance uniforme.
4. Le produit est maintenant prêt pour l'application.
5. Utiliser le produit dans les plus brefs délais (quelques minutes).



Application

Remarque : Protéger de toute source de ventilation directe ou source de chauffage par rayonnement, comme la lumière solaire directe, pendant et après l'installation.

1. Étaler le mélange PRO PATCH RSX à l'aide d'une truelle à rebord droit, de façon à recouvrir entièrement le support et de créer le fini désiré.
2. Ne pas brasser plus de mélange que ce qui peut être étalé et employé en dedans de 15 minutes.
3. Ne pas ajouter d'eau après le durcissement du mélange.

Pour plus de détails sur les moyens d'appliquer ce produit, veuillez communiquer avec notre service technique pour obtenir des recommandations appropriées et une assistance technique sur place.

Joint d'expansion et de contrôle

- ♦ Installer des joints de contrôle et de relâche autour des encadrements (ou des panneaux) et au pied des colonnes, des murs, des murets et des bordures.
- ♦ Installer des joints de contrôle et de relâche dans toutes les directions, conformément aux recommandations TCNA, dessin de référence numéro EJ-171 du MANUEL D'INSTALLATION DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE ou de l'ACTTM, dessin de référence numéro 301 MJ du MANUEL D'INSTALLATION DE TUILE - GUIDE POUR DEVIS 09 30 00 -. ATTENTION - : NE PAS couper les joints de dilatation après que les tuiles ont été installées. Posez celles-ci normalement et arrêtez lorsque la position du joint d'expansion est atteinte. Couper la tuile au besoin et reprendre la pose à partir du rebord opposé du joint. Avant de poursuivre, bien gratter le joint et nettoyer l'espace de la tuile et du joint
- ♦ NE PAS COMBLER L'ESPACE DES JOINTS D'EXPANSION TANT QU'IL RESTE DU JOINTOIEMENT À COMPLÉTER.
- ♦ Remplir les joints de contrôle et d'expansion à l'aide d'un cordon compressible et d'un produit d'étanchéité flexible de marque reconnue dans l'industrie. Suivre les directives du fabricant pour la pose du produit d'étanchéité.

Mûrissement et protection

- ♦ 1-3 heures à la température normale de la pièce. (Passage de piétons)
 - ♦ Installer les revêtements de sol après 60 à 90 minutes, jusqu'à 24 heures pour les applications plus épaisses.
 - ♦ Installer les carreaux de céramique, de porcelaine ou les pierres naturelles après 1 à 3 heures.
 - ♦ Le produit doit être complètement sec avant d'y étaler l'adhésif de revêtement de sol.
- Remarque :** Le délai de séchage et de mûrissement peut varier dépendamment de la température et de l'humidité environnante. **Ne pas forcer ni le séchage ni une prise accélérée par l'emploi d'éventails, de souffleurs ou d'appareils de chauffage d'appoint.**
- ♦ S'assurer que l'émission de vapeur d'eau provenant de la chape ne dépasse pas 1,36 kg /93 m² (3 lb / 1000 pi²) par 24 heures lorsque vérifié selon le test au chlorure de calcium (ASTM F-1869) avant de procéder à l'application du carrelage ou du revêtement.
 - ♦ Interdire la circulation et protéger la surface de la poussière jusqu'à ce qu'elle soit entièrement recouverte d'un revêtement de sol.

Nettoyage

Nettoyer les outils et les mains avec de l'eau pendant que le produit est encore frais.

Santé et sécurité

Pour les directives complètes, se référer aux fiches signalétiques de santé et sécurité (FSSS).

6. DISPONIBILITÉ ET PRIX

Les produits PROMA sont largement disponibles au Canada et au Nord-Est des États-Unis. Pour trouver un distributeur de produits PROMA, composez le **numéro sans frais : 1.866.51.PROMA [77662]**.

7. GARANTIE

PROMA certifie que ce produit a été fabriqué à l'aide de matières premières de toute première qualité et en garantit l'état vendable et la qualité, pourvu qu'il soit utilisé pour l'usage auquel il est destiné. Dans le cadre de cette garantie, la responsabilité de PROMA se limite à remplacer le produit prouvé défectueux. Le vendeur et le fabricant ne seront pas tenus responsables des blessures, pertes et dommages, directs ou indirects, découlant de l'emploi de ce produit ou de son incapacité d'emploi.

8. ENTRETIEN

Le produit ne nécessite aucun entretien particulier.

9. SERVICE TECHNIQUE

Pour plus d'information sur ce produit, veuillez communiquer avec notre service technique pour obtenir les recommandations appropriées et une assistance technique sur place. **Numéro sans frais: 1.866.51.PROMA [77662]**.

10. SYSTÈME DE CLASSEMENT

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande ou en visitant notre site internet au www.proma.ca.

PRO SUPERPRIME™

PROMA a mis au point un apprêt révolutionnaire capable de rendre n'importe quelle surface apte à recevoir un produit de ragréage sans l'obligation préalable d'effectuer un grenailage ou une scarification. La combinaison PRO SUPERPRIME™ ou PRO SUPERPRIME 1C™ et PRO PATCH RSX™ peut s'avérer un système incomparable pour la préparation des substrats lors de l'installation de revêtements de sol. La surface doit rencontrer un minimum de résistance à l'arrachement de 0,5 MPa (72 psi). Dans les endroits à circulation intense, la résistance à l'arrachement doit atteindre un minimum de 1,23 MPa (175 psi).



<p>Béton mûri (28 jours minimum)</p>	<p>Métal : tel que l'acier, l'inox, le cuivre, l'aluminium et le plomb</p>	<p>Contreplaqué : de catégorie d'extérieur</p>	<p>Carrelages et dallages existants : céramique, porcelaine, grès, marbre, granit, etc.</p>	<p>Vieux revêtements de sols souples : vinyliques, CPV homogène, carreaux de vinyle (vinyle-amiante et de synthèse)</p>	<p>Résidus d'adhésifs</p>	<p>Substrats peints</p>

ADHÉSIFS PROMA INC.

9801, Parkway, Anjou, Québec Canada H1J 1P3

Tél. : 514.852.8585

Télécopieur : 514.852.8225

Sans frais : 1 866.51.PROMA (77662)

Courriel : info@proma.ca

© 2015 ADHÉSIFS PROMA INC.